



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Novembre
2012

Le mot de notre fondateur

« Toute la liturgie nous chante l'immortalité de l'âme. O non, tout n'est pas fini avec la mort, ô loin de là, non. La vie continue; la mort n'est qu'une étape dans la vie. Une étape, mais une étape qui nous fait franchir les choses temporelles avec les choses éternelles. Désormais ceux qui ont traversé cette frontière des réalités spirituelles, se trouvent désormais pour toujours fixés dans leur choix. O plutôt à Dieu que ce choix soit toujours pour le Bon Dieu, jamais pour les esprits mauvais, pour le mal et qu'ainsi nous soyons sûrs - autant que l'on peut l'être ici-bas - de l'avenir de notre âme. »

Sermon à Exône,
le 4 novembre 1978

Tu redeviendras poussière

Dans sa sagesse, l'Eglise consacrer le mois de novembre à prier pour les défunts. Cette invitation a deux effets bénéfiques. D'une part nos prières, nos sacrifices et les messes célébrées pour les trépassés adoucissent leurs souffrances au purgatoire ou les en délivrent, d'autre part nous sommes replacés devant notre propre mort.

C'est l'occasion de regarder notre vie avec un regard vraiment surnaturel. Celui qui pense à sa mort ne juge plus les choses de la même manière. Il est bien moins attiré par les sirènes du monde et la question de



son salut se présente à lui avec toute sa force. « Souviens-toi homme, que tu es poussière et que tu redeviendras poussière (Gen. 3,19) » nous rappelle le prêtre en nous imposant les cendres au début du Carême.

La mort est la séparation de l'âme et du corps. A peine sortie du corps avec le dernier souffle de vie, l'âme ira dans son éternité et il ne restera plus au corps qu'à se réduire en poussière. « Vous enlèverez l'esprit qui les anime et ils retourneront dans leur poussière » (Ps.103,29).

Et nous sommes tous concernés ! Aucun homme n'échappe à la mort. Mais cette idée chez le chrétien, loin de le jeter dans l'accablement, est une source d'énergie. La pensée de la mort est pour lui une pressante invitation à se réformer, à user du reste de sa vie avec une intelligence surnaturelle pour préparer son passage dans l'éternité. La préface de la messe de Requiem est très belle. Elle précise que pour les morts « la vie ne leur est pas enlevée mais changée, et pour la destruction de leur demeure terrestre, ils acquièrent une habitation éternelle dans les cieux ». Mais il faut le mériter en sanctifiant sa vie. Saint Camille de Lellis ne se trouvait jamais devant une tombe sans se dire à lui-même : « Si ces morts ressuscitaient, que ne

feraient-ils pas pour la vie éternelle ? Et moi qui ai du temps, que fais-je pour mon âme ? ». Saint Bernard nous donne un bon conseil : « Rappelle-toi les origines de ta vie, sois attentif à son milieu, souviens-toi de ta fin. Les origines te rempliront de honte, le milieu de douleur, la fin de crainte. Souviens-toi d'où tu viens, et tu ne pourras que rougir. Réalise où tu es, et tu n'as plus qu'à gémir. Rappelle-toi où tu vas, et tremble ».

Qu'est-ce qui rend si douce, si paisible la mort des saints alors que celle des pécheurs est souvent si horrible ? C'est leur vie passée. Pour se ménager une aussi belle mort, les saints ont tout abandonné ; ils ont renoncé à leur patrie, aux plaisirs de la terre, aux espérances que le monde leur offrait, et ils ont embrassé une vie pauvre et humble, s'ensevelissant ainsi tout vivant, afin de n'être pas, après leur mort, ensevelis dans l'enfer. Alors si nous voulons les suivre dans la gloire du Ciel suivons-les d'abord dans leur renoncement terrestre. Que ce mois des morts soit l'occasion de nous détacher des choses d'ici-bas pour nous tourner tout entier vers Dieu. ♦

Père Chrissent

Réponses aux lecteurs

Qu'est-ce que la mort ?

La mort est la séparation de l'âme, principe de vie, d'avec le corps. Elle affecte les végétaux, les animaux, les hommes, autrement dit les corps animés. Mais, si cette séparation plonge les végétaux et les animaux dans le néant, l'être humain, quant à lui, continue d'exister : son âme est immortelle. C'est qu'en effet, l'âme humaine est un esprit et que ce qui est esprit, une fois créé, ne meurt pas. Vérité de l'immortalité de l'âme à la fois difficile à saisir et lourde de conséquences, puisqu'il en va de notre destinée. Aussi la Sainte Eglise, en bonne mère soucieuse d'éclairer ses enfants et de les écarter du chemin de l'erreur, l'a donc définie comme vérité de foi.

Qu'advient-il de notre âme après la mort ?



La mort de sainte Théodora

Après l'instant de la mort, notre âme se voit comme dans un miroir. Il ne lui reste plus rien si ce n'est ses mérites et ses péchés. Et, de même qu'une pierre détachée d'une falaise, file invariablement vers le sol, de même notre âme, aussitôt séparée du corps, s'envolera au Ciel si elle l'a mérité ou sera engloutie en Enfer si elle est en état de péché mortel. L'envol vers le Ciel pourra cependant être comme stoppé le temps d'expier nos fautes vénielles ainsi que le reste des peines attachées à nos péchés passés (le Purgatoire) car ces fautes et ces peines sont comme l'obstacle que rencontrerait la pierre dans sa chute et qui, pour un moment, la tiendrait arrêtée.

Est-il normal d'avoir peur de la mort ?

L'homme redoute la mort. Et cela indépendamment de l'appréhension du jugement particulier qu'il va subir et de cette vie bien mystérieuse qui s'ouvre à lui : la mort répugne à notre nature. Il est pourtant normal que les végétaux, les animaux et les hommes naissent, se nourrissent, croissent, engendrent, meurent et se corrompent, car ils suivent les lois de la nature et contribuent au bon ordre de l'univers de par son renouvellement.

Mais il n'empêche que cette séparation de l'âme et du corps, bien que conforme à ces lois, répugne. Elle est violente. Tous deux ne sont-ils pas faits l'un pour l'autre ? Une fois séparés, l'âme a un manque et seule la résurrection, c'est-à-dire la réunion de l'âme et du corps à la fin des temps, pourra le combler.

La mort est-elle un châtement ?

Dieu avait doté nos premiers parents du don d'immortalité. Ils devaient donc vivre et ne pas mourir : « Le Seigneur Dieu prit l'homme, et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât. Il lui fit aussi ce commandement, et lui dit : Mangez de tous les fruits des arbres du paradis. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très certainement, » nous dit la Genèse (premier livre de la Sainte Ecriture). Ayant mangé du fruit défendu, nos premiers parents perdirent ce don qui devait passer de génération en génération : « Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poussière et vous retournerez en poussière, » déclara Dieu à Adam. L'héritage de la mort vint alors se substituer à celui de l'immortalité qu'avant le péché originel Dieu nous avait octroyé. Et Saint Paul d'expliquer : « De même que par un seul homme le péché est



de même que par un seul homme le péché est

entré dans le monde, et par le péché la mort, ainsi la mort a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché. » (Épître aux Romains)

Quels sont les effets de la mort sur le corps ?

« Vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. » Tel est le sort réservé au corps dès l'instant de la mort. Cette phrase, la Sainte Eglise la répète à chacun de nous le Mercredi des Cendres quand le prêtre trace un signe de croix sur notre front avec de la cendre bénite et nous dit : « Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris. »

La mort livre le corps à lui-même. Plus d'âme. Plus de principe de vie, plus d'unité dans ce tout : la souveraine est partie, laissant une masse vouée à la corruption plus digne d'autre nom que celui de « cadavre ».

Pourtant, en ce qui concerne le baptisé, et lui seul, cette masse fut le temple de Dieu dans lequel tout porte à croire que l'Hôte Divin a résidé par la grâce jusqu'au dernier instant. Voilà pourquoi la Sainte Eglise va lui porter lors des funérailles un dernier hommage, l'encenser et le bénir une dernière fois, enfin, lui accorder de fixer son ultime séjour en un lieu des plus digne, le cimetière.

Que penser de l'incinération ?

La Sainte Eglise n'a pas manqué de nous mettre en garde contre les dangers de l'incinération. Et voici comme elle s'exprime : « Puisqu'il en est beaucoup, même parmi les catholiques, qui n'hésitent pas à célébrer cette coutume barbare qui répugne non seulement à la piété chrétienne, mais encore à la piété naturelle envers les corps des défunts, et que l'Eglise, dès les origines, a constamment proscrite, [...] il faut avertir les fidèles que cette crémation des cadavres n'est louée et propagée par les ennemis du nom chrétien qu'à la seule fin de détourner peu à peu les esprits de la médiation de la mort, de leur enlever l'espérance en la résurrection des morts, et de préparer ainsi la voie au matérialisme. » (Instruction du Saint Office du 19 janvier 1926)

Y a-t-il une grâce à demander au Bon Dieu pour faire une bonne mort ?

Outre la grâce d'une mort non violente que nous demandons par exemple dans les litanies des saints avec cette invocation : « d'une mort subite et

imprévue, délivrez-nous Seigneur, » il est une grâce à demander dès maintenant et le plus souvent possible au Bon Dieu : c'est la grâce de la bonne mort appelée aussi « persévérance finale ». C'est un véritable secours surnaturel purement gratuit envoyé par le Bon Dieu juste avant la séparation de l'âme et du corps, qui nous oriente définitivement vers Lui à l'instant de la mort. Ceux qui vont au Ciel la reçoivent et l'acceptent, ceux qui vont en enfer, soit la reçoivent mais ne l'acceptent pas, soit ne la reçoivent pas, le Bon Dieu n'étant pas tenu de renouer avec celui qui sciemment a vécu loin de Lui. La persévérance finale est donc bien LA grâce à demander dans nos prières pour nous et pour autrui.

Comment bien nous préparer à la mort ?

« Au moment de la mort, ce qui est nécessaire, c'est la tranquillité, en pensant qu'on passe de cette vie à l'autre, comme par une porte qui s'ouvre pour conduire à Dieu. »

Cardinal Merry del Val

Pour cela dès maintenant, lorsque la pensée de la mort nous traverse, faisons une petite prière à Notre Seigneur comme : « Mon Dieu, accordez-moi la grâce d'être fidèle et courageux jusqu'à la fin. » C'est ce qu'on appelle une oraison jaculatoire, petite invocation qui vient du cœur, que l'on peut formuler à tout moment, et qui est aussi un puissant leitmotiv pour rester fidèle.



Sainte Bernadette Soubirou

Autre moyen, une plus grande application dans la récitation du quatrième mystère glorieux, l'Assomption de la Sainte Vierge, qui a pour fruit la grâce d'une bonne mort.

Ou encore, pourquoi ne pas aussi consacrer quelques minutes dans le mois à la méditation de ce sujet ?

Enfin : le prêtre... appelons suffisamment tôt le père afin que vous puissiez bénéficier au mieux des derniers sacrements que sont la Pénitence, l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. ♦

Père Mavel

LA JUSTICE IV

NOS DEVOIRS VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ (5° CDT)

La justice, qui règle les rapports des hommes entre eux, est précisée par le 5° commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas ». Ce commandement règle principalement les devoirs de l'homme en société, en ce qui concerne la vie du prochain.

Le cinquième commandement : Tu ne tueras pas, nous défend de porter atteinte à la vie du prochain et à la nôtre, tant naturelle que spirituelle. Il nous défend donc l'homicide, le suicide, le duel, l'euthanasie et l'avortement ; les blessures, les coups, les injures, les imprécations ; et le scandale. ¹⁹³

Ce commandement défend à l'homme de porter atteinte à la vie en général : à celle de son semblable, non seulement celle du corps (homicide, euthanasie et avortement) mais aussi celle de l'âme (scandale) et à la sienne propre (suicide).

Le cinquième commandement nous ordonne de vouloir du bien à tous, même à nos ennemis, et de réparer le mal corporel et spirituel fait au prochain. ²⁰⁰

Tous nous sommes destinés au Ciel. Nous devons donc tous nous aimer, même nos ennemis (il faut prier pour leur conversion).

Le mal causé doit être réparé dans la mesure du possible :

- ✘ dans le cas d'un dommage public, il faut une réparation publique,
- ✘ Dans le cas d'un dommage privé, une réparation privée suffit.

1 Le suicide

Le suicide est un péché, comme l'homicide, parce que Dieu seul est le maître de notre vie, comme de celle du prochain ; c'est, en outre, un péché de désespoir qui, de plus, enlève avec la vie, la possibilité de se repentir et de se sauver. ¹⁹⁴

Nous n'avons pas une propriété pleine sur notre corps, mais un droit d'usage seulement. La mort nous fixe dans l'éternité. Si donc notre vie finit par un acte grave de désobéissance à Dieu en détruisant la vie qu'Il nous donne, nous nous jetons volontairement en enfer.

L'Église prive de la sépulture ecclésiastique celui qui se suicide et qui est responsable de l'acte accompli. ¹⁹⁵

Le suicide peut être :

- ✱ direct : quand on se donne volontairement la mort,
- ✱ indirect : quand on accomplit un acte bon en soi ou indifférent, qui occasionne la mort.

Le suicide direct est toujours un péché mortel.

Le suicide indirect est permis quand il existe une raison grave d'intérêt supérieur. Par exemple, quand pour échapper aux flammes, on se jette d'un immeuble élevé. Ou encore un missionnaire qui risque sa vie par charité pour les âmes. De même dans le cas d'un soldat qui risque sa vie en faisant sauter un pont pour barrer la route à l'envahisseur. Mais en ce cas on ne recherche pas la mort.

2 L'homicide

Principe : il n'est jamais permis de tuer un innocent.

On ne peut pas non plus coopérer d'une manière ou d'une autre à un homicide. C'est un péché grave.

Le duel est donc interdit par le 5° commandement. Il appartient à la société d'exercer la justice et non à chaque homme en particulier.

L'Église porte la peine de l'excommunication contre celui qui volontairement provoque un avortement ou coopère à cet acte ; car c'est un crime horrible qui prive l'enfant de la vie du corps et de la grâce du Baptême, lequel donne la vie à l'âme. ¹⁹⁷

Le 5° commandement défend donc aussi l'avortement qui ajoute à la malice du meurtre celui de priver l'enfant de la possibilité du Ciel, puisqu'il n'a pas reçu le baptême. C'est un crime très grave et tous ceux qui y coopèrent (conseils, médecins, parents,...) commettent un péché grave.

Certains objectent que si l'avortement est pratiqué tôt, on ne tue pas un être humain. D'abord, rien n'est moins sûr : Dieu peut très bien animer le fœtus dès sa conception. Mais même dans le cas d'une animation plus tardive, on met directement obstacle au cours normal de la vie, ce qui est une offense grave à l'auteur de la vie, Dieu.

3 La légitime défense

Il existe 3 cas où l'homicide est permis :

- ✘ la légitime défense. Tout homme a le droit de se protéger contre un injuste agresseur et d'user de force contre la force. En ce cas il faut qu'il y ait agression grave, qu'elle soit injuste et qu'il n'existe pas d'autre solution. Elle cesse quand cesse l'injuste agression.
- ✘ la peine de mort. La société a tout à fait le droit de se défendre contre un injuste agresseur aussi. De plus, la peine de mort décourage les criminels. Il est évident que pour agir ainsi, le coupable doit avoir été jugé droitement selon des lois justes.
- ✘ la guerre juste. C'est encore la société qui défend ses intérêts contre une autre société. Une guerre est juste si elle est défensive ou qu'on se bat pour une juste cause après avoir utilisé tous les moyens de conciliation possibles.

4 Le scandale

NB : Il ne s'agit pas du scandale au sens médiatique qu'on lui donne maintenant, comme quand on parle de scandale financier, par exemple.

Le scandale, c'est donner au prochain, par n'importe quel acte mauvais, une occasion de pécher. ¹⁹⁸

Pour qu'il y ait scandale, il faut 3 conditions :

- ✘ un acte extérieur,
- ✘ mauvais en soi ou selon les apparences,
- ✘ qui peut porter le prochain à pécher.

On distingue le scandale :

- ✘ direct quand on a l'intention de pousser le prochain à pécher (c'est toujours un péché),
- ✘ indirect quand, sans chercher à faire pécher le prochain, on fait cependant ce qui peut l'y entraîner (c'est aussi un péché sauf si l'œuvre est bonne et nécessaire).

Le scandale est un péché très grave, et Dieu demandera compte du mal que l'on fait commettre au prochain par des incitations au mal ou de mauvais exemples : « Malheur à l'homme par qui le scandale arrive » (Mt 18, 7). ¹⁹⁹

La gravité du péché dépend de l'intention, de l'influence, du nombre de personnes scandalisées et de la gravité des fautes occasionnées.

Le scandale doit être réparé en proportion du mal causé (réparation publique pour un scandale public, par exemple).



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Un petit hameau s'était formé au cours des ans, au Morne Rouge. Un lieu de culte devenait nécessaire. En 1844, Monsieur Castaing avait donné un terrain et le « Conseil Privé » avait approuvé la construction et l'aménagement d'un logement pour un prêtre résident, qui remplacerait celui qu'avaient les Frères de la Charité au XVII^e siècle. C'est là que l'Evêque se réfugia pour fuir la contagion. Tout près de la maison, se trouvait une grande savane.

La légende raconte que le nouvel Evêque monta sur son cheval, et qu'il le laissa aller à sa guise. Le cheval parcourut une très petite distance et se mit à tourner en rond, sans vouloir aller plus loin. Monseigneur Le Herpeur en conclut que Notre Dame lui indiquait le lieu exact où elle voulait son sanctuaire. On mit quelques piquets en terre, on les recouvrit de branchages pour indiquer le futur lieu de culte et en peu de temps, la hutte devint une très modeste chapelle. « A deux heures, à cheval ou à pied, de Saint-Pierre, ce sera la chapelle du Morne Rouge qui devra abriter le sanctuaire de Notre Dame de la Délivrande » écrivait-il. Monseigneur Le Herpeur attribua à Notre Dame de la Délivrande, la cessation presque immédiate de l'épidémie qui l'avait éloigné de Saint-Pierre.

Le Morne Rouge fut érigé en Paroisse le 13 octobre 1851, et la chapelle, « dont l'usufruit a été accordé par arrêté du Gouverneur (3-11-1851), portera désormais le titre de « Notre Dame de la Délivrande » et sera un lieu de pèlerinage ».

Le 13 décembre 1851, l'Evêque rédigea le décret instituant le Pèlerinage : « La chapelle du Morne Rouge portera désormais le titre de Notre Dame de la Délivrande, sera un lieu de pèlerinage que nous autorisons et recommandons à la piété des fidèles. Nous voulons que la Mère de Dieu soit la Patronne, la Maîtresse, la Reine, la Mère du Diocèse et de chacune des âmes qui nous seront confiées ». ♦

Par Emel

**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guadeloupe !**



L'inventaire de l'église donne une idée de la simplicité des objets du culte, estimés à 329 F. Celui du presbytère fut remis à l'après-midi du même jour ; on ne recensa qu'un bureau-secrétaire, un guéridon, un lit « à bateau », une table de nuit avec dessus en marbre et un grande armoire en acajou. Tout ce mobilier est estimé à 145 F, auxquels s'ajoute la valeur du terrain : 10 000 F.

Si bien qu'en tout et pour tout, les biens de la Fabrique représentent la somme de 10 494 F.

Il est précisé que « la Fabrique n'a aucun titre, ni obligations, ni valeurs incorporelles, que ses ressources consistent en quêtes, droits de mariages, dons d'âmes pieuses, enterrements, location de bancs variable chaque année, que les opérations se sont déroulées sans incidents, que les tabernacles étaient ouverts et que n'ayant plus rien à inventorier nous avons clos, écrit Maître Payen, le présent inventaire contenant huit rôles, douze renvois et dix-huit mots rayés, à quatre heures de l'après-midi ».

« Lecture en est faite au curé desservant, lequel refuse de signer ».

Et c'est ainsi que la Fabrique perdit la propriété de l'église, du cimetière et des terrains qui faisaient partie d'un patrimoine sacré. Par le fait même, elle perdait son utilité et sa raison d'être. Ce sont les municipalités qui se substituèrent à elle, pour assurer le fonctionnement du culte dans les communes.

Les comptes rendus annuels nous donnent également des renseignements sur l'état de l'église. Celle-ci a été lézardée par le tremblement de terre et le cyclone de 1825 : le clocher est inutilisable. En 1872, c'est la toiture, puis en 1874 le plafond, qui sont à revoir.

Après 52 ans d'attente, des travaux seront entrepris en 1877, puis en 1880. Ces travaux permettront d'arriver aux années 1908 puis 1920 où le Père Lescao entreprendra des transformations, préludes de celles de 1951 et 1958. ♦

LA VIE AU PRIEURE

Cette année, les cours de catéchisme rassemblent une soixantaine d'enfants et d'adultes désireux de se former sérieusement. La présence d'un troisième prêtre est une véritable bénédiction du Ciel. Nous pouvons désormais célébrer deux messes le matin (à 6h30 et 11h) tous les jours et assurer une permanence toute la matinée à la chapelle de Fort-de-France. Les passages en Guyane peuvent maintenant se faire le dimanche : c'est le Père Mavel qui va les assurer. Pour épauler la chorale de Fort-de-France, nous proposons une deuxième chorale avec les personnes



Les 3 Pères confiant leur apostolat à N. D. de la Délivrande

qui, bien que n'ayant aucune connaissance du chant grégorien, souhaitent

apprendre. Il suffit de prendre contact avec un des Pères. N'hésitez pas. Faites au moins un essai. Si ça vous plaît, vous continuerez...

Malheureusement les travaux de la chapelle de Guadeloupe, eux, n'avancent pas beaucoup. Les difficultés économiques de l'île et les conditions draconiennes de sécurité pour la réalisation du chantier ont découragé plusieurs entreprises. Nous cherchons actuellement des ouvriers compétents pour avancer. Prions Saint Joseph, patron des causes matérielles. ♦

Pour gagner une indulgence plénière applicable à une âme du purgatoire chaque jour du 1er au 8 novembre, il faut :

- ✦ Visiter un **cimetière** en priant pour les âmes du purgatoire
- ✦ S'être **confessé** dans les 8 jours avant ou après
- ✦ **Communier** le jour même
- ✦ Réciter les **prières** aux intentions du Souverain Pontife (« Notre Père » et « Je Vous Salue Marie »)
- ✦ Etre **détaché** de tout péché, même véniel

Le Saint du mois

Edmond naquit le 20 novembre, vers l'an 1180, à Abingdon, non loin d'Oxford, en Angleterre. Ses parents étaient marchands et remarquables par leur piété. Edmond était l'aîné de quatre enfants. Leur père se retira, du vivant de sa femme et avec son consentement, au monastère d'Evesham, où, après avoir vécu dans l'observance étroite de sa règle, il mourut saintement. Leur mère, contrainte de demeurer dans le monde pour veiller sur ses enfants, fut le modèle des mères chrétiennes ; elle portait constamment le cilice et assistait chaque nuit à l'office de Matines à l'abbaye voisine.

Dès qu'Edmond fut en âge de comprendre la pratique de la vertu, la pieuse mère l'accoutuma à une vie austère. Elle le faisait jeûner le vendredi au pain et à l'eau, le revêtait quelquefois d'un petit cilice et, par de modestes présents, l'engageait doucement à la mortification et à la pénitence.

La prière et l'étude, hors les soins indispensables du corps, partageaient tout son temps, et il ne manquait pas les dimanches et les jours de fête, de réciter le Psautier tout entier. Il avait ordinairement sur les lèvres cette belle maxime, digne d'être gravée en lettres d'or : « Si d'un côté je voyais le péché et de l'autre l'enfer, je descendrais en enfer plus volontiers que je ne commettrais un seul péché. » L'amour de Jésus-Christ Enfant était profondément enra-

ciné dans son cœur. Edmond en reçut un jour une faveur spéciale. En se promenant avec d'autres écoliers, il s'était écarté de leur compagnie, pour ne pas entendre certains discours peu charitables ou peu honnêtes ; le divin Enfant lui apparut avec une beauté ravissante, et, jetant sur lui un regard plein d'amour, lui adressa ces paroles :

- Je vous salue, mon bien-aimé.

Edmond demeura tout interdit.

Mais le Sauveur ajouta :

- Ne me reconnaissez-vous donc pas ?

- Je n'ai pas cet honneur, lui dit Edmond, je me persuade même que vous me prenez pour un autre et que vous ne me connaissez pas non plus.

- Comment peut-il se faire, lui répliqua Jésus, que vous ne me connaissiez pas, moi qui me tiens toujours à vos côtés quand vous êtes à l'école, et qui vous accompagne partout où vous allez ? Regardez sur mon visage, et voyez ce qui est écrit.

Edmond leva les yeux et lut sur le front du Sauveur ces mots :

« *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.* »

- Tel est mon nom, continua l'Enfant adorable, gravez-le profondément dans votre cœur ; pendant la nuit, imprimez-le sur votre front, et il vous préservera de la mort subite, vous et tous ceux qui feront la même chose.

Jésus disparut alors, laissant l'éco-

lier comblé d'une joie immense. Depuis, Edmond eut une dévotion particulière envers la Passion de Notre-Seigneur ; il prit l'habitude de se signer chaque nuit en invoquant Jésus de Nazareth et il recommanda cette coutume à ses camarades.

Il alla continuer ses études à l'Université de Paris, où il enseigna les belles lettres. Il rentra en Angleterre pour assister sa mère mourante. Puis il revint à Paris, où il fit ses études de théologie et fut ordonné prêtre. Vers 1214, Edmond revint en Angleterre et fut appelé à l'Université d'Oxford où il enseigna pendant sept ans la théologie.

En 1233, le siège archiépiscopal de Cantorbéry étant devenu vacant, le Pape, informé de la sainteté et du zèle d'Edmond pour la gloire de Jésus-Christ, le nomma à ce siège. Il fut sacré le 2 avril 1234, aux applaudissements de tout le peuple. Il était le nourricier des pauvres, le père des orphelins, le soutien des veuves, l'asile des persécutés, le soulagement des malades.

Comme il se montra inflexible dans la défense des droits de l'Eglise et des immunités ecclésiastiques, il encourut la

colère du roi. Il dut se réfugier en France à l'abbaye de Pontigny, près de Sens. Au plus fort des chaleurs de l'été, il se sentit fatigué et alla habiter Soisy, près de Provins, au diocèse de Meaux ; mais la maladie s'aggrava et le pieux évêque reconnut bientôt que son heure dernière arrivait ; il reçut les derniers sacrements avec une ferveur extraordinaire.

Dès qu'il aperçut la sainte Hostie entre les mains du prêtre, il étendit les bras vers l'objet de son amour, en s'écriant avec une extrême confiance :

« Vous êtes, Seigneur, celui en qui j'ai cru, vous êtes celui que j'ai prêché et annoncé à votre peuple, selon la vérité de votre Evangile. Je vous prends à témoin que je n'ai cherché sur la terre que vous seul et que tout mon désir a été d'accom-

plir votre sainte volonté ; c'est encore ce que je souhaite maintenant au-dessus de toutes choses ; faites de moi ce qu'il vous plaira. » A ses gestes, à ses regards et au ton de sa voix, on eût dit qu'il voyait réellement Jésus-Christ.

Il rendit sa belle âme à Dieu, le 16 novembre 1240. ♦

Père Claret



SAINT EDMOND
1180-1240
Fête le 16 novembre

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie
Reine des Cœurs
☞ *Pas de réunion en novembre*
☞ *Vendredi 7 décembre*
- ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).
☞ *Tous les mardis*
- ◆ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).
☞ *Samedi 17 novembre*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ A Cayenne : Chapelle Saint-Denis (Campus Universitaire Saint-Denis)
☞ *Jeudi 1er novembre (Toussaint) à 8h45*
☞ *Vendredi 2 novembre (Défunts) à 8h45*
☞ *Samedi 3 novembre (1° du mois) à 8h45*
☞ *Dimanche 4 novembre à 8h45*

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la Compagnie de Marie
Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle.
☞ *Pas de réunion en novembre*
☞ *Vendredi 7 décembre*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 11h00**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (au prieré)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe et confessions** :
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pître

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00